

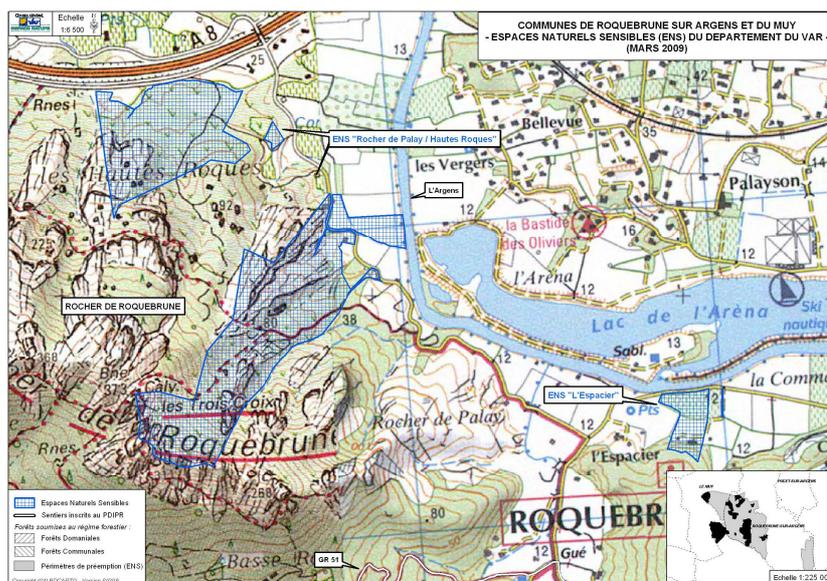
COMMUNIQUE DE PRESSE

Après plus de 30 ans de procédures et grâce au Conseil Général, le Rocher de Roquebrune retrouve enfin son état naturel.

Depuis quelques années déjà, sous l'impulsion de Jean-Pierre SERRA, Vice-Président et Conseiller Général du Canton du Muy, le Conseil Général dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation des sites naturels sensibles, mobilise des sommes importantes pour réaliser des acquisitions foncières sur le Rocher de Roquebrune.

En effet, pour le Conseil Général, ce site d'intérêt départemental a vocation à être progressivement aménagé afin que les promeneurs et randonneurs qui le fréquentent, puissent y accéder en toute sécurité tout en veillant à l'équilibre et à la préservation des milieux.

L'an dernier, suite à d'âpres négociations, le Conseil Général a enfin pu acquérir pour plus de 32 000 €, la propriété de 27,7 hectares, proche du rocher de Palay, sur laquelle depuis plus de trois décennies, une construction défigurait le site.

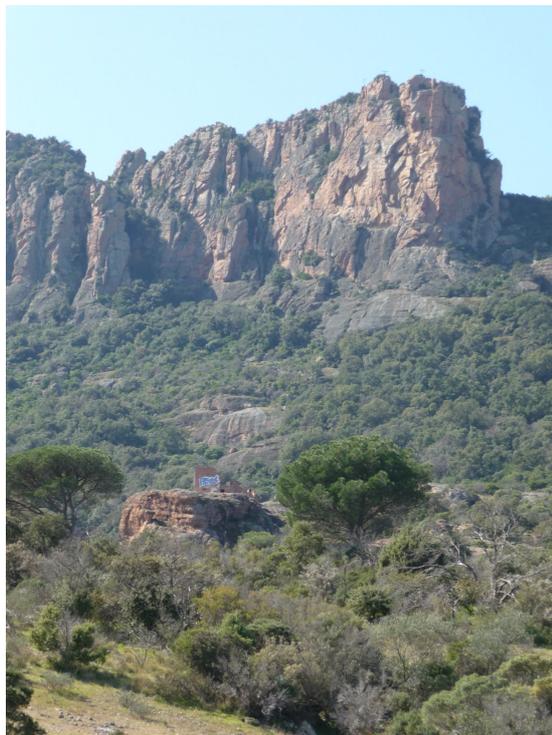


Il y a 32 ans en effet, un propriétaire après avoir obtenu un permis de construire, a aménagé à partir de la route de la Roquette, une piste pour accéder à l'un des plus jolis pitons rocheux de ce versant, tourné vers l'Argens et le village millénaire de Roquebrune.

C'est sur ce piton, qu'année après année et en dépit des démarches engagées pour stopper ce projet, par les municipalités qui se sont succédées depuis 1977, le propriétaire a édifié une construction en briques rouges d'une surface au sol d'environ 70 m², avec des armatures de construction ancrées dans une importante dalle en béton.



Visible du bas du Rocher, comme des quartiers avoisinants, cette « verrue » défigurait le site, sans que personne ne puisse comprendre les raisons qui avaient conduit un tel projet à voir le jour.



Dans quelques jours, les mêmes amoureux du site, comme tous ceux qui en traversant notre Commune lèvent des yeux admiratifs vers cette masse rocheuse, aux couleurs changeantes selon les heures de la journée et se découpant dans le ciel telle une « femme couchée » ou encore une « femme morte », ne verront plus se dessiner sur son piton, cette masse de brique rouge, « décorée » de tags, la rendant encore plus visible au lointain.

Depuis le début de la semaine, une entreprise spécialisée intervient pour démolir la construction et remettre le site en l'état naturel.

Cette opération particulièrement complexe a nécessité des moyens lourds et spécifiques afin de ne pas altérer le milieu environnant.

C'est la raison pour laquelle, durant la démolition, les déblais qui représentent un volume d'environ 90 m³ seront stockés sur place dans des sacs spéciaux, avant d'être enlevés la semaine suivante par hélicoptères qui vont assurer des rotations durant deux à trois jours.

Des moyens importants pour un coût important certes (70 000 €), mais justifiés par la volonté du Conseil Général de supprimer cet outrage à la nature et de remettre en état ce site naturel exceptionnel, défiguré durant de trop longues années.

Jean-Pierre SERRA présent sur le site pour le lancement des travaux a tenu à féliciter les équipes de la Direction de l'Environnement, ainsi que les entreprises qui ont d'ores et déjà remis en état la partie basse de la propriété départementale, proche de la route de la Roquette.



Rappelons enfin que le Département est actuellement propriétaire :

- de 132 hectares d'Espaces Naturels Sensibles sur le site-même du Rocher
- de 442 ha en périphérie immédiate.

Une vue panoramique de la vallée de l'Argens à partir du site remis en état naturel ...



Jean-Pierre SERRA
Vice-Président du Conseil Général du Var
Conseiller Général du Canton du Muy-Puget-Roquebrune
Président du Comité Départemental du Tourisme du Var
Président de la Fédération Nationale des Comités Départementaux de Tourisme et Loisirs Accueil